

# FAITS DIVERS

faits-dj.union@sonapresse.com

## Elle blesse sa voisine à l'œil gauche

Jean Paulin ALLOGO  
Port-Gentil/Gabon

UNE altercation entre deux voisines a conduit l'une d'elles derrière les barreaux. Les faits se déroulent le 23 juin, au quartier Matiti-1, dans le quatrième arrondissement de la commune de Port-Gentil. Ce jour-là, Nicaise Nfono Ndong s'introduit chez sa voisine Rachilda Laure Okonda Amagni, pour récupérer son bambin, âgé d'un an, qui s'y est rendu, sans son autorisation, pour jouer avec l'enfant de cette dernière, âgée de 2 ans.

Face au refus de son enfant d'obtempérer, la mère de famille, très en colère, hausse le ton, puis tente de le ramener de force chez eux. C'est alors que Rachilda intervient pour raisonner sa voisine, puis la supplie de laisser son rejeton, qui veut jouer avec son enfant. Excédée, Nicaise aurait alors usé de violence pour faire entendre raison au gosse. " J'ai

médical établi à cet effet par un médecin fait état d'une incapacité temporaire de travail (ITT) d'un mois.

Il n'en fallait pas plus pour que la victime porte plainte contre son agresseuse. Aussi, Nicaise Nfono Ndong est-elle appréhendée par les éléments du commissariat central de police de Port-Gentil, puis placée en garde à vue pour les nécessités de l'enquête. Durant l'interrogatoire, elle aurait reconnu les faits qui lui sont reprochés, notamment ceux d'avoir donné un coup à l'œil gauche de Rachilda Laure Okonda Amagni, avant de la pousser violemment. Au terme de l'enquête préliminaire, la suspecte a été présentée devant le procureur de la République, près le tribunal de première instance de Port-Gentil. Après audition, elle a été inculpée pour coups et blessures volontaires (CBV), puis placée sous mandat de dépôt, à la prison centrale de Port-Gentil, en attendant son procès.



Le commissariat central de police de Port-Gentil qui a dirigé l'enquête préliminaire.

Pendant qu'Okonda Amagni est occupée à relever sa mère mise K.O., Nicaise aurait persisté dans son agressivité en lui assénant un coup à l'œil gauche, lui occasionnant une blessure.

tenu Nicaise par le bras pour qu'elle laisse l'enfant, car, cela me faisait de la peine de la voir user de la force pour le ramener chez elle", a expliqué Rachilda.

Malheureusement, Nicaise, très remontée, aurait rétorqué en ces termes : " Ne me touche pas, au risque de connaître qui je suis réellement ". Immédiatement après, la visiteuse en colère, en tentant de donner un coup à son hôte, aurait raté sa cible. Victime collatérale, c'est finalement la mère de cette dernière qui aurait reçu le coup. Pendant qu'Okonda Amagni est occupée à relever sa mère mise K.O., Nicaise aurait persisté dans son agressivité en lui assénant un coup à l'œil gauche, lui occasionnant une blessure. Le certificat

## Un faux agent du service d'hygiène publique écroué à Lambaréné

Esaïe NDILOROU  
Lambaréné/Gabon

POUR arrondir ses fins de mois difficiles, Régis Oveka Bengang, agent de la main-d'œuvre non permanente au ministère des Sports et de la Jeunesse chargé de la Vie associative, en poste à Lambaréné, a cru bon devoir s'affubler le titre, plus juteux à ses yeux, d'agent de l'Institut d'hygiène publique et d'assainissement (IHPA). L'indélicat profitait de cette fonction pour arnaquer des particuliers et des opérateurs économiques. Au moment d'opérer, il faisait d'abord le vide autour de lui, en éloignant ses proies: " Agent du ministère de la Santé en poste au service régional d'hygiène publique et d'assainissement dans la province du

Moyen-Ogooué, j'ai été mandaté par ma hiérarchie pour désinfecter, gratuitement, les maisons d'habitation et les établissements commerciaux de Lambaréné ", leur expliquait-il. Puis il leur demandait d'évacuer les lieux pendant qu'il travaillait. Resté seul dans la maison ou dans le magasin, Oveka s'emparait de biens divers (argent, téléphones portables, ordinateurs portables, tablettes et bijoux de valeur...) Son funeste objectif atteint, le filou pouvait sortir subrepticement du bâtiment par la porte de derrière et s'évanouir dans la nature avec son butin. À leur retour chez eux, les occupants des lieux étaient mis devant le fait accompli. Des agissements qui ont fini par être portés à la connaissance de la Police judiciaire (PJ), saisie

de plaintes par les personnes flouées. Informé de la situation, le chef de service régional de l'Institut d'hygiène publique et d'assainissement du Moyen-Ogooué, Martin Luther Ondo Zue, a lui aussi déposé plainte à la PJ contre cet agent inconnu de ses effectifs.

L'enquête ouverte par les limiers de la PJ à cet effet aboutira à l'arrestation de Régis Oveka Bengang. Par la suite, une perquisition est effectuée à son domicile, au cours de laquelle les fonctionnaires de police mettent la main sur plusieurs téléphones et ordinateurs portables, des montres et autres objets de valeur. Le suspect n'aura d'ailleurs fait aucun mystère de sa responsabilité, reconnaissant sans ambages les faits. Présenté devant le parquet de



Régis Oveka Bengang, le suspect.

la République pour la poursuite de la procédure, le mis en cause a été, après audition, placé en détention préventive à la prison centrale de Lambaréné. En attendant de rendre, le moment venu, les comptes à la justice.